

VENTES

Immeubles à usage d'habitation, terrains

Montant T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C. avec un minimum de 5000 €	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 40 000 €	5500 €	5000 €
40 001 € à 60 000 €	5500 €	5000 €
60 001 € à 80 000 €	6000 €	5500 €
80 001 € à 100 000 €	6500 €	6000 €
100 001 € à 120 000 €	7000 €	6500 €
120 001 € à 140 000 €	7500 €	7000 €
140 001 € à 160 000 €	8000 €	7500 €
160 001 € à 180 000 €	8500 €	8000 €
180 001 € à 200 000 €	9500 €	9000 €
200 001 € à 225 000 €	11000 €	10000 €
225 001 € à 250 000 €	11000 €	10000 €
250 001 € à 275 000 €	11000 €	10000 €
275 001 € à 300 000 €	11000 €	10000 €
300 001 € à 325 000 €	13000 €	12000 €
325 001 € à 350 000 €	13000 €	12000 €
350 001 € à 375 000 €	15000 €	14000 €
375 001 € à 400 000 €	15000 €	14000 €
400 001 € à 450 000 €	4.5 %	4 %
450 001 € à 500 000 €	4.5 %	4 %
500 001 € à 600 000 €	4.5 %	4 %
600 001 € à 800 000 €	4 %	3.5 %
800 001 € à 1 000 000 €	4 %	3.5 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	4 %	3.5 %
2 000 001 € et +	3.5 %	3 %

Précisions

- ❖ La dérogation à ce présent barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.
- ❖ L'agent commercial se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2%.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (I. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

**** Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semi-exclu**

VENTES

VIAGER		
Valeur vénale du bien	Honoraires T.T.C. <i>Inclus dans le bouquet, à la charge du vendeur</i>	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 25 000 €	6000 €	6000 €
25 001 € à 50 000 €	6000 €	6000 €
50 001 € à 75 000 €	6000 €	6000 €
75 001 € à 100 000 €	6000 €	6000 €
100 001 € à 120 000 €	8000 €	8000 €
120 001 € à 140 000 €	8000 €	8000 €
140 001 € à 160 000 €	10000 €	10000 €
160 001 € à 180 000 €	10000 €	10000 €
180 001 € à 200 000 €	10000 €	10000 €
200 001 € à 225 000 €	12000 €	12000 €
225 001 € à 250 000 €	12000 €	12000 €
250 001 € à 275 000 €	14000 €	14000 €
275 001 € à 300 000 €	14000 €	14000 €
300 001 € à 325 000 €	15000 €	15000 €
325 001 € à 350 000 €	15000 €	15000 €
350 001 € à 400 000 €	15000 €	15000 €
400 001 € à 450 000 €	15000 €	15000 €
450 001 € à 500 000 €	15000 €	15000 €
500 001 € à 600 000 €	17000 €	17000 €
600 001 € à 800 000 €	17000 €	17000 €
800 001 € à 1 000 000 €	20000 €	20000 €
1 000 001 € et +	20000 €	20000 €

**** Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semi-exclu**

LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation		
Indices décret 01/08/14 de la loi ALUR du 24/03/14		
Honoraires T.T.C * (en euros /m ² de surface habitable)		
Zones	Bailleur	Locataire
Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail		
Très tendue	10 €/m ²	10 €/m ²
Tendue	8 €/m ²	8 €/m ²
Autres	6 €/m ²	6 €/m ²
Etat des lieux d'entrée		
Toute zone	3 €/m ²	3 €/m ²
Négociation		
Toute zone	6 €/m ²	Néant

* Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le décret 2014-890 du 01/08/14.

Pour savoir si votre logement est en zone très tendue, tendue ou autre voici le lien vous permettant de faire une simulation :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

Stationnements	
Loyer annuel T.T.C.	Honoraires
Jusqu'à 2 000€	500 €
2 001 € et +	500 €

Immobilier d'entreprise et commercial

VENTES

Fonds de commerce, droit au bail, pas de porte		Locaux et terrains	
Montant perçu par le vendeur	Honoraires H.T. avec un minimum de 6500 €	Montant H.T. perçu par le vendeur	Honoraires H.T. avec un minimum de 6500 €
Jusqu' à 31 000 €	6500 €	Jusqu' à 31 000 €	6500 €
31 001 € à 59 000 €	6500 €	31 001 € à 59 000 €	6500 €
59 001 € à 115 000 €	6500 €	59 001 € à 115 000 €	6500 €
115 001 € à 500 000 €	8000 €	115 001 € à 250 000 €	8000 €
500 001 € à 800 000 €	10000 €	250 001 € à 350 000 €	8000 €
800 001 € et +	10000 €	350 001 € à 450 000 €	10000 €
		450 001 € à 550 000 €	10000 €
		550 001 € à 650 000 €	10000 €
		650 001 € et +	12000 €

LOCATIONS

Locaux et terrains à usage d'activité professionnelle ou commerciale

Bail commercial, professionnel, mixte

10 % du montant total des loyers nets de charges
de la 1^{ère} période triennale
avec un minimum de 2500 € HT

Bail dérogatoire de courte durée

20 % du loyer annuel H.T. net de charges
avec un minimum de 2500 € HT

Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014. Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux d'honoraires sont fixés avec les agents en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.